



Annualisation + Arrêt maladie

Par **DuffDuff**, le **29/07/2014** à **00:29**

Bonsoir,
J'ai un petit soucis avec mon patron.
Je suis en CDI plein temps, mais avec un contrat annualisé, mes horaires varient donc de 0 à 44H/semaine.
J'ai été arrêté pendant 1 semaine où j'étais planifié à 44H. Mon patron m'a donc enlevé 44h sur ma paie (soit environ 400€) ainsi que sur mon nombre d'heures mensualisées (au lieu de 151,67h je suis à 107,67).
Cela me paraît assez étrange, car quand je fais des semaines à 44h on ne me les paie pas car salaire lissé, seulement, quand je ne les fais pas, on me les enlève de mon salaire.
Je me suis donc renseignée à l'inspection du travail, qui m'a expliqué qu'en aucun cas, il ne pouvait me les enlever, étant sur une base de 35H.
Le service RH, lui a confirmé l'inverse.
Je ne sais plus vers qui me tourner pour avoir la réponse exacte et si possible avec un texte de loi qui me le prouve.
Merci.
Bonne soirée!